

## Au sommaire

- 7 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Assurance construction.** Précisions sur la prescription quinquennale de l'action en responsabilité contractuelle de droit commun du constructeur  
**Propriété.** Droit d'accèsion d'un immeuble divisé en lots ayant fait l'objet de donations
- 10 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**  
**Mariage.** N'est pas annulable le mariage régularisé au Maroc par procuration de l'épouse marocaine
- 11 ENTREPRISE**  
**Entreprise.** Covid-19 : ajustements et prolongation du fonds de solidarité
- 13 FISCAL**  
**Impôt sur le revenu.** Déclaration des revenus 2019 : avis d'impôt 2020 et calendrier  
**Impôt sur les sociétés.** Absorption d'une filiale suivie d'une augmentation de capital et calcul de la moins-value d'annulation des titres
- 17 RURAL**  
**Baux ruraux.** Point de départ de la prescription de l'action en nullité de la cession non autorisée d'un bail rural
- 18 PROFESSION**  
**Responsabilité notariale.** Préjudice volontairement provoqué par un vendeur et absence de responsabilité du notaire

## À LA Une

### Covid-19 : nouvelles dispositions concernant le tarif, l'immobilier et les entreprises

Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'adaptation de la vie juridique aux mesures de lutte contre l'épidémie se complètent au rythme des insuffisances et besoins constatés. Ainsi, l'arrêté du 28 avril 2020 reporte l'entrée en vigueur du nouveau tarif des notaires au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Par ailleurs, l'ordonnance du 22 avril 2020 et la deuxième loi de finances rectificative pour 2020 du 25 avril 2020 contiennent des ajustements concernant l'immobilier et les entreprises. > **LIRE P. 1**